



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 6 novembre 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

INEOS Polymère Sarralbe SAS
Rue Ernest Solvay
BP 40003
57430 Sarralbe

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un remblai en zone humide
Commune de Sarralbe
Accord immédiat

Ref : Y:\Dossiers instruits_en cours\Zones humides\SARRALBE

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création d'un remblai en zone humide**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 30 octobre 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00570
- Dossier réalisé par : INEOS

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

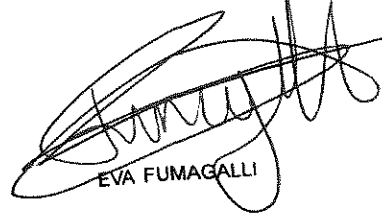
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Sarralbe. où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU, PAR INTERIM



EVA FUMAGALLI